



Communiqué de presse

Le 13 juillet 2017

Les travaux de réouverture de pâturages sur le versant sud du mont Lozère reprennent

A l'été 2016, l'établissement public du Parc national a entrepris une opération de réouverture des milieux dans les estives de l'Aubaret et de la Vialasse (commune du Pont-de-Montvert-sud-mont-Lozère). Les travaux ont été interrompus début septembre en raison de fortes pluies. Ils reprennent à la mi-juillet.

Sur les terrains concernés, propriétés de l'établissement Parc, l'expansion naturelle des pins ces dernières décennies a conduit au développement de boisements complètement fermés, qui ne peuvent plus être pâturés par les troupeaux.

L'opération de réouverture répond à plusieurs enjeux.

Un enjeu agricole : il s'agit à la fois de gagner de la ressource herbacée pour les troupeaux, de limiter l'extension de ces accrus ligneux et également d'augmenter la visibilité sur les espaces à garder vis-à-vis des prédateurs et notamment le loup, et ainsi de maintenir la transhumance ovine sur ces deux estives, demande explicite des éleveurs.

Un enjeu de biodiversité : en limitant l'extension des ligneux sur les zones humides présentes sur l'estive de l'Aubaret, située sur la plaine du Tarn et à proximité du Pont du Tarn, l'opération de défrichage va ainsi permettre de restaurer la fonctionnalité de ces écosystèmes fragiles et de très haute valeur environnementale.

Un enjeu culturel et paysager : dans ces paysages emblématiques du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, *des Causses & des Cévennes*, cette réouverture de milieux redonnera des perspectives sur la plaine du Tarn, la tourbière, l'estive et la draille.

Un enjeu touristique : très fréquentés par les randonneurs et les estivants à la recherche de beaux sites propices à la baignade, ces secteurs seront beaucoup plus accessibles et mis en valeur à l'issue de cette opération.

Sur l'estive de l'Aubaret, les premières coupes réalisées en 2016 donnent déjà des résultats satisfaisants : une flore spécifique des milieux humides se développe dans la tourbière, les perspectives paysagères sur la draille et les estives se dégagent.

Contact presse :
Catherine Dubois
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48- Mob : 06 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac



Un chantier de grande ampleur

Ce chantier de coupe forestière est mené par l'entreprise Environnement Bois Energie, entreprise du bassin alésien. Le bois est valorisé en plaquettes forestières pour les besoins en énergie, seule valorisation possible de ces arbres très branchus. Pour les 2 secteurs, qui représentent 30 ha au total, on estime à environ 5 000 tonnes le volume de plaquettes qui pourrait être récolté. C'est donc un chantier de grande ampleur et qui n'est pas aisé. Les contraintes qui pèsent sur l'organisation du chantier, et donc sur les coûts, sont fortes. La coupe est tout d'abord peu accessible, non desservie par une infrastructure de débardage. Le terrain de la coupe est chaotique et les bois sont très branchus, ce qui entrave la progression d'engins mécanisés. Enfin, le Parc national demande bien entendu à l'entreprise une attention très particulière à la préservation de la zone humide en ne circulant que sur les zones où le sol est suffisamment porteur.

Une articulation avec les activités de loisirs

Compte tenu de tous ces éléments, il est apparu, après analyse que, pour la Plaine du Tarn, la seule possibilité consiste à évacuer les bois par la piste forestière du Bois du commandeur. Par ailleurs, pour profiter des conditions météo très favorables actuellement avec des sols secs et portants, **il est nécessaire de commencer l'exploitation pendant la période estivale**. De ce fait, le chantier sur la Plaine du Tarn se déroule **durant les mois de juillet et août**. Le Parc national et l'entreprise mettront tout en œuvre pour limiter les nuisances sonores, la circulation des engins, ainsi que les conflits d'usages, notamment pendant la période méridienne de la journée. Cependant ces travaux, et les dérangements inévitables qu'ils génèrent, sont la seule solution pour retrouver demain des paysages plus ouverts et contribuer au maintien des activités traditionnelles pastorales.

Afin de pouvoir apporter toutes les informations aux promeneurs sur la gestion des espaces qu'ils fréquentent, les agents du Parc national effectueront, comme l'année passée, des permanences sur le site du Pont du Tarn, les mardis de 11h à 12h30.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 938 km² et d'une aire d'adhésion de près de 2 035 km², répartis sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère, et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

